



Province de Namur
Arrondissement de Dinant
Commune de HOUYET



Wallonie

URBANISME
Annexe 26
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de : **permis d'urbanisme**

Le demandeur est **M. et Mme CHABOTEAUX-BENOOT** domiciliés rue des Déportés, 26 à 5563 HOUR

Le bien concerné est situé à **5563 HOUR, rue du Paradis, cadastré 2e division Section C n° 420 B**

Le projet consiste en **LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION** sur la parcelle mentionnée ci-dessus et présente les caractéristiques suivantes : **dépassement de plus de 4m par rapport à l'habitation voisine.**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte du 07 février 2022 au 21 février 2022

VU LES MESURES DE CONFINEMENT, il est possible de venir consulter le dossier à l'adresse suivante : **rue St Roch 15 à 5560 HOUYET, uniquement sur rendez-vous et une seule personne à la fois ;**

-les jours ouvrables les lundi, jeudi de 9H à 12H ; le mercredi de 9H à 12H et de 14H à 16H ;

-le samedi 19 février 2022 **SUR RENDEZ-VOUS pris au plus tard 48 heures à l'avance auprès du service urbanisme**
téléphone ou par @

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **rue St Roch 15 à 5560 HOUYET**
- par télécopie au numéro : **082-66.60.11**
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **sabine.vanpeteghem@houyet.be**
- remises en main propre au service urbanisme

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **(Réf. PU 06/2022)**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Sabine VAN PETEGHEM ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : **rue St Roch 15 à 5560 HOUYET le 04 février 2022 à 16h00.**

A HOUYET le 31 janvier 2022

Le Directeur général,

Didier FRIPIAT.

PAR LE COLLEGE :



La Bourgmestre,

Hélène LEBRUN.